

DIRECTION DU PERSONNEL

N. 74-9	
Service « Réglementation Générale et Affaires Sociales »	
Manuel Pratique : 362	
18 février 1974	Diffusion Générale

Objet : **Application de l' Annexe 3
du Statut National**

**Classification en services insalubres
du personnel exposé aux vapeurs de brai**

La présente circulaire prise après avis de la commission supérieure nationale du personnel fixe la classification en services insalubres du personnel exposé aux vapeurs de brai lors des opérations de revêtement des canalisations et installations souterraines.

Il est reconnu aux intéressés un taux d'insalubrité de 100 % pour le temps passé à proximité immédiate du brai en fusion.

Le Directeur

J. VILLEMMAIN